



**GROUPE SUIVI BUDGETAIRE
DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE**

**ASPIRATIONS, PREOCCUPATIONS
DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE BUDGET DE L'ETAT GESTION 2023**

« Ne laisser personne de côté »

Février 2022

INTRODUCTION

L'annonce d'un mandat 2021-2026 hautement social fait espérer un mieux-être pour les populations sur les plans de la santé, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, de l'éducation et de la protection sociale et une avancée dans l'atteinte des indicateurs et cibles du Plan National de Développement (PND 2018-2025) et de l'Agenda 2030. Cette vision devrait donc se traduire à travers les budgets successifs de la période 2022-2026.

C'est dans cette optique que s'inscrivent les organisations de la société civile ayant élaboré le présent document qui s'articule autour de deux points majeurs, fruit du travail collaboratif entre les organisations de la société civile tant au niveau national que local sous la coordination de l'Unité d'Analyse Budgétaire de Social Watch Bénin.

En sacrifiant à cette traditionnelle rencontre annuelle avec la DGAE, SOCIAL WATCH BENIN et ALCRER tiennent à renouveler leur remerciement aux autorités du Ministère de l'Economie et des Finances pour l'invitation qui leur est adressée pour exprimer les aspirations et les préoccupations de la société civile dans le cadre de l'élaboration du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), gestion 2023

I. ASPIRATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LE BUDGET DE L'ÉTAT GESTION 2023

Tout en reconnaissant les efforts faits pas les gouvernements au cours des précédentes gestions budgétaires et espérant la concrétisation des actions prévues au budget de l'Etat Gestion 2022 en faveur des secteurs sociaux, la société civile estime que certaines actions demeurent une priorité au regard de la situation des indicateurs dont les cibles sont très loin des engagements nationaux, régionaux et international pris volontairement par le Bénin.

1) EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DE BASE

Le secteur « Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement » est capital pour l'atteinte des ODD. Un investissement dans ce secteur permet d'atteindre plus rapidement 4 autres ODD à savoir ODD 3 (santé), 4 (éducation), 5 (autonomisation des femmes) et 10 (réduction des inégalités géographiques).

S'il est vrai qu'une grande majorité (68%) de Béninois ont accès à l'eau potable, il n'en demeure pas moins vrai que :

- **Près de 30% des populations en milieu rural n'ont pas encore accès à l'eau potable** et que
- **Les besoins en eau potable de 37% des populations en milieu urbain demeurent non satisfaits.**
- **Les besoins dans les centres de santé et dans les écoles sont non satisfaits**

Ces dernières années, les investissements auraient été beaucoup plus au profit des zones rurales. Le Taux national de desserte en eau potable en 2020, selon le rapport de l'ANEPMR est de 70,16% contre 53,7%¹ en 2019. Ces valeurs expriment que de gros progrès ont été réalisés entre 2017 (41,8% réalisé) et 2020 en milieu rural comparativement en milieu urbain. **Aussi, les valeurs des taux de desserte cachent-elles des disparités régionales. Le département de l'Ouémé est à 52% de taux de desserte en eau potable en 2021 quand le taux national s'établit à 70,16% alors que le département des Collines est à 83,75%, selon la même source. Cinq départements (Atlantique, Couffo, Mono, Zou et Ouémé) sur 12 ont leur taux de desserte à l'eau potable en dessous du taux national**

Par ailleurs, il faut également retenir que « **le Bénin dont le taux de défécation à l'air libre se situe entre 25% et 50% en 2017 aura 4,1% de plus de défécation à l'air libre en 2030** ». La défécation à l'air libre, inhibe les avancées d'accès à l'eau potable. L'atteinte de l'ODD 6 ne sera actée que si prioritairement l'accès universel à l'eau est réalisé et si le pays a atteint le statut de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL).

Conformément à la **vision de réaliser un accès universel à l'eau potable et aux services appropriés et durables d'hygiène et d'assainissement et de mettre fin à la défécation à l'air libre d'ici 2030, nous recommandons de :**

- **accorder plus d'investissement dans l'hygiène et l'assainissement avec des allocations et dépenses budgétaires qui atteignent au moins 1% du PIB ;**
- **accorder autant de priorité à la mise en place des infrastructures d'hygiène et d'assainissement qu'aux travaux de voiries ;**
- **appuyer la définition et la mise en œuvre d'un projet spécifique de construction d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement en milieu rural.**

¹ Rapport ODD 2020

2) SANTE ET PROTECTION SOCIALE

Le gouvernement du Bénin à l'instar des pays du monde entier a opté pour la promotion de la planification familiale comme l'un des piliers de la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile. Ainsi, avec l'appui des PTF, du secteur privé et des OSC nationales et internationales, le gouvernement a mis en œuvre des stratégies pour rendre accessibles les services de la planification familiale. Malgré ces efforts, les objectifs définis par le Bénin à travers le PNDS², PANB³, ne sont pas toujours atteints. **Pour un objectif de 22% de taux de prévalence contraceptif pour 2020, le Bénin est à 13,2% en 2020. (Rapport Family Planning 2020, 2019-2020). Le taux de prévalence contraceptif moderne a connu une légère augmentation entre 2017 et 2020. En effet, selon l'EDS-V (2017-2018), le Taux de Prévalence Contraceptive Moderne (toutes les femmes) était de 12,4%.**

Nonobstant, cette légère augmentation, les besoins en planification familiale d'une femme sur 3 en âge de procréer ne sont pas satisfaits pour des raisons d'accessibilité financière aux services et aux produits, de manque de disponibilité au niveau des formations sanitaires et d'accessibilité géographique des formations sanitaires.

En plus des documents normatifs, le Bénin a pris des engagements financiers et programmatiques dans le cadre du mouvement de partenariat de Ouagadougou (2013 à Addis-Abeba) et du FP 2020 (Sommet de Londres sur la PF juin 2017) qui ne sont pas respectés malgré l'échéancier 2020. **Pour être en phase avec l'agenda 2030 des Nations Unis, le Bénin est entré dans un processus de renouvellement de ces engagements dont un financier : à partir de 2022 et sur la base des 250 millions affectés en 2019, augmenter de 10% chaque année le budget alloué par le gouvernement à l'achat des produits contraceptifs pour porter la part contributive de l'Etat à 487 millions en 2026. Le respect de cet engagement porterait la prévalence contraceptive chez toutes les femmes de 11,7% en 2017 à 18% en 2026.**

En plus de ces engagements financiers et programmatiques et pour rendre l'environnement juridique et politique favorable, le Bénin s'est doté de la Loi modifiant et complétant la Loi 2003-04 relative à la santé sexuelle et de la reproduction. Pour accompagner cette volonté du Gouvernement, il s'avère nécessaire d'investir dans l'achat des produits contraceptifs. La mise en œuvre de ces efforts contribuera à la capture du dividende démographique avec la maîtrise de la fécondité et de la transformation de la structure par âge de la population. Nous recommandons :

- **Améliorer la santé de la mère à travers le respect par le Gouvernement de l'engagement du Bénin d'augmenter le budget annuellement dédié à l'achat des produits contraceptifs de 10% sur la base des 250 millions affectés en 2019 au ministère de la santé pour porter la part contributive de l'Etat à 487 millions en 2026.**

La malnutrition sous toutes ses formes demeure l'un des plus grands défis de développement avec des impacts humains, sociaux et économiques. Elle demeure l'une des principales causes de la mortalité infanto-juvénile en Afrique de l'Ouest. **Au Bénin, près de 45 % des**

² Plan National de Développement Sanitaire

³ Plan d'Action National Budgétisé pour le repositionnement de la planification familiale au Bénin

décès des enfants de moins de cinq (5) ans sont dus à la malnutrition⁴. En effet, les synergies sont très fortes entre la santé et la nutrition ; une bonne santé passe par une bonne nutrition. La malnutrition reste l'un des principaux facteurs de risque de maladies non transmissibles.

Une bonne nutrition surtout pour les enfants à un plus bas âge a des avantages sur leur développement. C'est pour cela que "des investissements appropriés au cours des 1000 premiers jours de vie, notamment dans les domaines de la prévention de l'insuffisance pondérale à la naissance, de l'initiation précoce à la pratique de l'allaitement et de la promotion de l'allaitement exclusif, auront des retombées non seulement sur la vie de ces enfants, mais aussi sur celle des générations futures "⁵. Une bonne alimentation soutient l'équité et l'inclusion en agissant comme un facteur de meilleurs résultats en matière d'éducation, d'emploi, d'autonomisation des femmes et de réduction de la pauvreté. **Les enfants recevant une alimentation équilibrée ont 33 % plus de chance d'échapper à la pauvreté à l'âge adulte**⁶.

De même, un défaut de nutrition adéquate a des conséquences désastreuses sur la vie à l'âge adulte. Une littérature abondante renseigne que, certaines formes de malnutrition entraînent des retards graves et irréversibles dans la vie des enfants. Les enfants qui souffrent de retard de croissance à un âge précoce obtiennent plus de mauvais résultats aux évaluations cognitives et ont des niveaux d'activités plus faibles. **"Un enfant ayant un retard de croissance à 6 ans risque de perdre 4 années de scolarisation en termes d'altération de ses performances associée au déficit de son développement cognitif »**⁷. Il est estimé, **"qu'à l'âge adulte, les enfants qui souffrent d'un retard de croissance gagneront 20 % de moins que ceux qui n'en sont pas atteints."**⁸

Les conséquences de la malnutrition ne se limitent pas seulement sur l'avenir de l'enfant concerné, mais aussi et surtout elles se répercutent sur le développement socio-économique du pays. **Au Bénin, les pertes du PIB attribuables à la malnutrition atteignent 2 à 3%**⁹. Il s'ensuit que l'amélioration de la nutrition participe autant de la protection sociale que du développement économique. En effet, "les bénéfices tirés des investissements visant à lutter contre la malnutrition offrent un ratio avantages/coûts moyen de 15."¹⁰ Il est donc impérieux de replacer la nutrition au cœur de la problématique de développement durable. Chaque Pays devra déployer des efforts pour promouvoir les meilleures pratiques du système alimentaire axées sur les besoins des personnes les plus vulnérables sur le plan nutritionnel. Il s'agira d'investir autant que possible pour améliorer la nutrition et éliminer la faim à travers la sécurité alimentaire, la promotion de l'agriculture durable, les soins de santé pour tous et les pratiques d'hygiène et d'assainissement de base. C'est ce qui explique l'ampleur des défis à relever pour une amélioration de la situation nutritionnelle au Bénin. Nous recommandons :

⁴ Plan National de Développement (2018-2025), page 67

⁵ United Nations System Standing Committee on Nutrition, La nutrition et les Objectifs de Développement Durable après 2015, page 4

⁶ La nutrition au service des ODD, page 12

⁷ La nutrition et les Objectifs de Développement Durable après 2015, page 4

⁸ La nutrition au service des ODD, page 60

⁹ Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN, chapitre 3, partie a), page 44

¹⁰ La nutrition et les Objectifs de Développement Durable après 2015, page 3

- **Améliorer la santé de l'enfant à travers une attention particulière du budget accordé aux interventions spécifiques à la nutrition car le Ministère de la Santé est le Ministère qui contribue le moins à la nutrition avec une contribution moyenne de 1,5% par an sur la période 2017-2021 correspondant à 842 millions de FCFA dont 1% (582 millions de FCFA) pour les interventions sensibles à la nutrition.**

Globalement, le budget de la santé a connu une baisse et s'éloigne davantage des engagements national et régional pris par le Bénin en matière d'allocations de ressources au secteur de la santé. La baisse de ressources au niveau de la santé interroge sur la réalisation effective des nombreuses actions de construction, d'équipement, de mise aux normes des structures sanitaires, de recrutement de personnel médical dans un contexte où l'assurance maladie universelle est en voie de concrétisation par le Bénin. Nous recommandons donc :

- **Accroître le budget du secteur de la santé de 4,8% en 2022 à au moins 7,2% du Budget de l'Etat (Cible du PND) en 2023**

Le budget du ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, chef de file de la protection sociale connaît une hausse sur les deux dernières années mais demeure toujours faible compte tenu de la proportion de ses bénéficiaires et de leur niveau de vulnérabilité. Malgré les efforts sur le terrain, des situations préoccupantes nécessitent le renforcement des actions et donc de ressources comme :

- La proportion encore élevée (1 sur 3) d'enfants mariés ;
- La recrudescence des violences basées sur le genre ;
- La faiblesse de prise en charge des populations par les CPS ;
- La faible capacité financière des ménages les plus pauvres dans un contexte de cherté.

Nous recommandons pour le budget gestion 2023 :

- **Poursuivre les actions nécessaires pour doter les Centres de Promotion Sociale en matériels roulants pour plus de proximité à l'égard des populations les plus vulnérables ;**
- **Accroître les investissements pour la lutte contre le mariage des enfants ;**
- **Renforcer la capacité financière des ménages à travers les mesures de transferts monétaires.**

3) Education

L'éducation est un droit fondamental qui permet à une personne de développer sa personnalité et son identité, ainsi que ses capacités physiques et intellectuelles. Puissant facteur de changement, l'éducation est un pilier essentiel du développement humain. Elle est essentielle à la réalisation de chacun des dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) et constitue l'un des instruments pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. En effet, plusieurs études ont mis en évidence que l'éducation contribue à l'amélioration de la santé, à prévenir les inégalités et les injustices, à favoriser la croissance durable et la paix, à accroître le revenu de l'individu et sa participation à la vie socio-économique et politique.

Les allocations de ressources au secteur de l'éducation connaissent une baisse dans le Budget de l'Etat (de 19,6% en 2018 à 17,2% en 2022). Malgré les efforts de ces dernières

années, en matière d'une meilleure gouvernance du secteur, de construction et d'équipement de salle de classes, d'amélioration des taux d'accès et de rétention et d'amélioration de la qualité de l'enseignement, des situations persistent et sont de nature à annihiler les efforts fournis dans le secteur avec des répercussions sur d'autres secteurs comme ceux de la santé et de la protection sociale.

Au nombre de ces situations, nous pouvons citer :

- **Faible accès et rétention des filles à l'école en particulier au secondaire**
- **Faible couverture des écoles (y compris celles à cantines) en eau potable**
- **L'insuffisance de personnel enseignant qualifié**

Nous recommandons pour le budget 2023 :

- **Accroître les investissements pour l'accès, la rétention des filles à l'école,**
- **Accroître le financement du projet de construction des points d'eau dans les écoles notamment celles à cantines**
- **Accroître la part de l'Education à au moins 20% du Budget de l'Etat (Recommandation Partenariat Mondial sur l'éducation)**

L'éducation préscolaire nécessite une attention particulière parce qu'elle joue un rôle important dans le développement de l'enfant, car elle détermine les caractéristiques de la personne en devenir à travers l'éveil moteur, socioaffectif et intellectuel. Elle s'exerce pendant une période de la vie où des compétences de base et des aptitudes à l'autonomie peuvent être établies.

Des programmes d'enseignement préscolaire de qualité permettent de rendre les systèmes éducatifs plus efficaces et efficaces, parce que les enfants participant à ces programmes préscolaires sont bien préparés pour les enseignements dispensés dans les premières années du cycle primaire. Dans les pays où un grand nombre d'enfants participent aux programmes préscolaires, ils sont considérablement plus nombreux à avoir acquis les compétences minimales à la fois en lecture et en mathématiques à la fin de leurs études primaires. Mais au Bénin, la situation de l'éducation préscolaire est préoccupante. En effet, cinq (5) départements sur 12 ont des TBPS inférieurs à la moyenne nationale. La différence entre les extrêmes est considérable : 27% de TBPS dans la Donga contre 6% dans l'Alibori. C'est une situation qui risque d'accroître les inégalités sociales d'autant plus que le budget du préscolaire, connaît depuis 2020 une tendance à la baisse passant de 0,77% en 2019 à 0,61% en 2022. De plus, l'écart entre les dépenses planifiées dans le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) suivant les objectifs fixés et les ressources allouées au préscolaire en 2021 représente 5% des dépenses planifiées. Pour permettre l'atteinte des Objectifs de Développement Durable fixés à l'horizon 2030 (33% de TBPS en 2030 contre 25% prévu en 2021 et 15,9% réalisé en 2021). Au regard de l'importance du préscolaire dans l'architecture du système éducatif, nous recommandons :

- **Augmenter la part du budget du préscolaire dans le Budget Général à au moins 0,8% à partir de 2023.**

Au Bénin, Selon le RGPH4, le taux d'analphabétisme chez les femmes âgées de 15 ans et plus est de 67% pour un taux national qui est de 56.94%. De même 40 % de la population dynamique demeure à ce jour analphabète, plombant ainsi les possibilités de contributions conséquentes durables au tissu économique national. Malheureusement, les efforts des gouvernants pour corriger cette injustice, reste encore insignifiant, en dépit de l'exhortation de

l'UNESCO qui demande à ses Etats membres d'allouer au moins 3% du budget de l'éducation au sous-secteur de l'alphabétisation.

Il n'est peut-être pas facile de relever tout de suite, le défi des 3%. Mais pour ne pas continuer à assombrir l'image du pays. En effet, les budgets 2020 et 2021 de l'éducation accordés au sous-secteur de l'alphabétisation est toujours en dessous de 1 %. Nous recommandons de :

- **Porter le taux du budget de l'Education alloué au sous-secteur de l'alphabétisation soit porté au moins à 1,5 % dans le budget 2023.**

II. AUTRES PREOCCUPATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

1) **Bâtir la généralisation du Projet ARCH, volet assurance maladie sur l'expérience des mutuelles sociales**

La Loi N°2020-37 du 03 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin, rend obligatoire l'assurance maladie à compter du 1^{er} janvier 2022. Comme le Bénin s'engage dans la phase de généralisation du projet ARCH volet assurance maladie, il serait opportun de s'appuyer sur « *les mécanismes qui sont déjà développés par d'autres entités, tels que les mutuelles de santé notamment avec des vendeurs de marchés, les artisans par exemple* ». ¹¹

Aux termes du Règlement N° 07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009, la mutuelle sociale est un regroupement, qui au moyen des cotisations de ses membres, se propose de mener, dans l'intérêt de ceux-ci et de leurs ayants-droit une action de prévoyance, d'entraide et de solidarité visant la prévention des risques sociaux liées à la personne et à la réparation de leurs conséquences. Lancées depuis 1995 au Bénin, on dénombre en 2016 un peu plus de 200 mutuelles de santé. Les acteurs du secteur informel et agricole sont la principale cible des mutuelles de santé. Elles sont implantées dans au moins 50 communes à travers le territoire national et comptent à peu près 196 653 personnes au 31 décembre 2016.

En effet, les mutuelles ont l'expertise, l'expérience et des acquis qui militent en leur faveur en matière de mobilisation sociale, d'affiliation, de recouvrement, de gestion des cotisations et de contrôle social (contrôle de l'effectivité et la qualité des soins, satisfaction), etc.

En conformité avec le règlement communautaire, la Plateforme de Lomé¹² a recommandé aux Etats africains, « **la mise en œuvre et le renforcement de dispositifs légaux reconnaissant les mutuelles de santé et leurs spécificités. Ces dispositifs doivent être mis en place par des mesures d'application, garantissant ainsi la viabilité de mutuelles du point de vue institutionnel, technique, financier et fonctionnel** ».

Pour un meilleur développement de la CSU, il importe d'éviter le manque d'articulation entre les mutuelles sociales et l'ARCH dans sa mise en œuvre. L'Etat gagnerait à impliquer les **mutuelles sociales comme un mécanisme assurantiel éprouvé dans le cadre de la généralisation du volet Assurance maladie de l'ARCH**. Pour une réussite de la Couverture Sanitaire Universelle à travers l'ARCH, les mutuelles de santé représentent un mécanisme

¹¹ Extrait de l'entretien accordé par le Ministre de la Santé, M. Benjamin Hounkpatin à RFI, le 11 Novembre 2021 : <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/invit%C3%A9-afrique/20211111-benjamin-hounkpatin-ministre-b%C3%A9ninois-de-la-sant%C3%A9-la-couverture-sanitaire-universelle-est-en-bonne-marche>

¹² la Plateforme de Lomé est un document politique issu d'un processus de réflexion et de rédaction collective mené par le mouvement mutualiste européen et africain. Elle vise à promouvoir le renforcement du rôle des mutuelles dans les efforts d'extension de la protection sociale et plus spécifiquement la couverture santé universelle en Afrique de l'ouest.

assurantiel pouvant diffuser auprès des populations, notamment du secteur informel et agricole, le paquet de base retenu dans le cadre de la généralisation de l'ARCH.

Nous demandons :

- I. **aux Ministres en charge de la santé et des affaires sociales** de prendre le Décret portant création de l'Organe Administratif de la Mutualité Sociale (OAMS) prévu par le règlement 07/2009/CM/UEMOA avant la fin de l'année 2022.
- II. **au Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances** de créer le Fonds National de Garantie (FNG) et de prévoir dans le Budget de l'Etat gestion 2023 des dotations devant l'alimenter.

2) Prendre des mesures sociales fortes pour contenir la baisse du pouvoir d'achat des populations due à l'augmentation des prix des produits de première nécessité.

Depuis 2018, le rapport d'examen Stratégique National Faim Zéro au Bénin du Programme Alimentaire Mondial a présenté des statistiques inquiétantes en ce qui concerne la faim au Bénin. Ce rapport qui évalue la situation réelle de la mise en œuvre de l'ODD2 avait pour objectif de faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation de l'ODD 2, pour l'élimination de la faim et l'amélioration de la nutrition au Bénin. Cinq ans après, la cherté de la vie au Bénin est perçue en 2021 comme menace sur les conditions de vie des béninois malgré les annonces et les mesures avancées par le gouvernement pour l'année 2022.

Un petit sondage au niveau des grands marchés du Bénin ainsi que dans d'autres marchés présente un tableau critique qui laisse présager une amplification de la situation.

En 2022, à Parakou comme à Natitingou, à Bohicon, à Nikki, à Banikoara, à Kandi ou à Djougou, à Tchaourou, sans citer Cotonou, etc. **les prix sont toujours en hausse sur toute l'étendue du territoire.**

L'annonce du gouvernement sur le social en 2022 et l'augmentation des salaires est ternie par les taxes et la flopée d'impositions.

L'inquiétude soulevée dans un document présenté par Social Watch Bénin et d'autres Organisations de la société civile aux cadres de la Direction Générale des Affaires Économiques, du Ministère des Finances sur les **Aspirations, préoccupations et requêtes prioritaires de la société civile pour le Budget de l'État, Gestion 2022** reste d'actualité au regard de la situation critique de la cherté. Social Watch Bénin recommande au gouvernement de faire appliquer les récentes mesures prises en conseil des ministres du 02 février 2022 et la prise d'autres mesures sociales fortes pour contenir la baisse du pouvoir d'achat des populations due à l'augmentation des prix des produits de première nécessité notamment pour des ménages à très faible revenus ou vulnérables.

3) Renforcer les mesures sécuritaires et les actions de prévention contre l'amplification de l'extrémiste violent en apportant des solutions aux causes de la radicalisation.

Le Bénin connaît depuis peu une insécurité dans la zone nord et surtout à nos frontières avec les pays sahéliers et le Nigeria. Cela semble une conséquence de la facile perméabilité de nos frontières par les groupes terroristes. Ces mouvements extrémistes ont fait assez de morts dans les rangs des populations et de nos forces de défense. Des mesures urgentes

doivent être prises pour assurer la sécurité des populations et faciliter les efforts de développement. En plus de garantir la libre circulation des personnes et des biens à travers la défense de l'intégrité territoriale, des actions de sensibilisation à la citoyenneté doivent être menées en direction des communautés. Il s'agira d'œuvrer pour le maintien de la sécurité et l'intégrité territoriale en relevant le défi de la prise en compte des causes (frustrations et déraison) des populations vulnérables pour une préservation sur toute l'étendue du territoire, de la paix et de la sécurité, base de tout développement durable. Il faudra alors travailler à l'éducation et la sensibilisation pour le renforcement des capacités de résilience contre la radicalisation, conduisant au terrorisme, etc.

Nous recommandons pour relever les défis de la sécurité et de l'intégrité nationale :

- **Mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent (PEV) au Bénin 2021-2030 à travers les trois objectifs stratégiques suivant¹³ :**
 - **Objectif n° 1 : Mobiliser les acteurs étatiques et non-étatiques pour une meilleure gouvernance nationale de prévention de l'extrémisme violent ;**
 - **Objectif n° 2 : Eliminer les facteurs conduisant à l'extrémisme violent ;**
 - **Objectif n° 3 : Adapter le système national de sécurité aux exigences des menaces liées à l'extrémisme violent.**

4) Corriger les inégalités infrastructurelles et assurer un développement équilibré du territoire national en assurant le développement économique et social des zones frontalières

Pour corriger les disparités entre les villes et les campagnes d'une part, et entre les différentes zones géographiques d'autre part, le Bénin s'est doté en 2016 d'un agenda spatial et a fait comme options de développement : le choix d'un développement économique et social dynamique, équitable et durable (Agenda Spatial p6). Mais depuis 2016 nous remarquons une forte concentration des infrastructures dans les grandes villes au détriment des villes secondaires et des zones rurales. Tous les citoyens béninois en tant que contribuables doivent avoir un égal accès aux infrastructures sociales et routières facilitant ainsi le développement économique et social des zones enclavés

Plusieurs résultats sont à l'actif du Gouvernement. Mais comme l'a dit le Président de la République « ...*quoique remarquables, ces résultats ne constituent qu'un début de réalisation des conditions minima préalables à l'essor de notre économie. C'est pourquoi nous ne devons point nous en contenter, encore moins arrêter la dynamique, si nous voulons l'amplifier ...* » (Patrice Talon, 31 juillet 2020 in PAG 2 : 2021-2026). Une haute priorité doit être accordée à certains projets bien qu'ils figurent déjà dans le portefeuille " Infrastructures et Transports " du PAG2 (page 31)

A cet effet, nous formulons comme **aspirations pour le budget gestion 2023**, la réalisation concrète des trois (03) projets phares ci-après annoncés par le Gouvernement :

- **Construction et entretien de pistes rurales sur le territoire national (12 600 km de pistes rurales). Spécialement les pistes Nikki-Kalalé, Guéné-Karimama, Kota-Kouandé-Péhunco ; Guessou-Péhunco ; Fô-Bouré-Sinendé ;**

¹³ Page 57 et suivante de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent (PEV) au Bénin 2021-2030

- **Construire le pont de la rivière "IDJOU" reliant l'arrondissement de Gouka dans la commune de Bantè et l'arrondissement de Doumé dans la Commune de Savalou pour faciliter les échanges commerciaux, des biens et services ;**
- **Le dédoublement de la route Sèmè Podji – Porto Novo avec la réalisation d'un second pont d'entrée à la Capitale politique, Porto-Novo ;**
- **La construction d'une route de contournement nord de Cotonou**

Le Groupe de suivi budgétaire des OSC conduit par Social Watch Bénin invite le Gouvernement au renforcement des actions de développement des espaces frontaliers. Ceci s'inscrit dans le respect de la 2^{ème} option de développement retenue dans l'agenda spatial (2016-2030) qui concerne le développement des espaces frontaliers du Bénin, de façon à maximiser les avantages économiques et sociaux pouvant être tirés de sa position géographique. La promotion d'un développement équilibré du territoire béninois nécessite qu'une attention particulière soit accordée aux espaces frontaliers qui focalisent beaucoup d'enjeux socio-économiques, sécuritaires ou encore de partenariat. Pour rappel, le Bénin partage un linéaire important de frontières (environ 1.800 Km) avec ses voisins. Trente-quatre (34) de ses soixante-dix-sept (77) communes sont frontalières. Aussi, tous les pays voisins, à l'exception du Burkina-Faso, ont des localités importantes et économiquement dynamiques près des frontières communes (Agenda spatial p.83).

5) Renforcer la transparence autour de la gestion de la dette publique et garantir la durabilité des réalisations pour les générations présentes et futures de contribuables

Le taux d'endettement public du Bénin bien qu'en dessous du seuil de 70% retenu pour les pays de la zone UEMOA dans le cadre du pacte de convergence, le recours effréné à l'endettement préoccupe la société civile dans la mesure où le remboursement de la dette publique engage les contribuables des générations présentes et futures.

En effet, ce recours à la dette et toute la communication élogieuse qui l'entoure est un fait nouveau pour le citoyen lambda. Mais aussi, les récentes remises en cause¹⁴ de la notation « Doing Business », une notation phare de la Banque Mondiale, renforcent les interrogations citoyennes sur l'endettement du Bénin.

Pour une population en majorité analphabète ou la plupart des données sur l'endettement sont en français et accessibles en ligne, la question de la transparence dans la gestion de la dette se pose dans un contexte national bien au-delà des notations internationales.

En effet, l'article 2 du décret 2015- 035 du 29 janvier 2015 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Bénin stipule que : « **Les contribuables et les usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics. Ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques** ». Le contexte de l'information sur la dette tel que relevé supra ne donne l'opportunité qu'à un nombre limité de citoyens béninois d'être en capacité d'exercer leur droit de regard.

Au regard de ces préoccupations, nous recommandons :

¹⁴ [tps://www.banquemondiale.org/fr/news/statement/2021/09/16/world-bank-group-to-discontinue-doing-business-report](https://www.banquemondiale.org/fr/news/statement/2021/09/16/world-bank-group-to-discontinue-doing-business-report)

- **Poursuivre les réformes des régies financières afin de permettre une meilleure mobilisation des ressources intérieures qui induirait un recours moins important à l'endettement. En effet, l'effort national de mobilisation pourrait constituer une alternative à l'endettement ;**
- **Veiller à la qualité des infrastructures ou toutes autres réalisations publiques pour assurer leur durabilité ;**
- **Organiser régulièrement des séances d'informations et de débats sur la situation de la dette publique du Bénin avec les acteurs de la société civile ;**
- **Assurer et renforcer l'information sur la dette aussi à l'endroit du citoyen lambda par les canaux médiatiques traditionnels et digitaux et dans les langues locales.**

CONCLUSION

Au regard de la vision et des ambitions du Gouvernement pour le volet social sur le quinquennat 2021-2026, nous espérons que les aspirations et préoccupations évoquées dans le présent document auront un écho favorable dans la définition des orientations stratégiques budgétaire pour la gestion 2023. Il est important au regard du contexte social, économique et politique actuel du Bénin d'agir efficacement afin de corriger les inégalités sociales et géographiques persistantes, de réduire les risques de radicalisation et de propagation de l'extrémisme violent dont les affres annihileraient tous les efforts consentis depuis 2016 pour révéler le Bénin et compromettraient les chances des générations futures et donc le développement durable du Bénin.